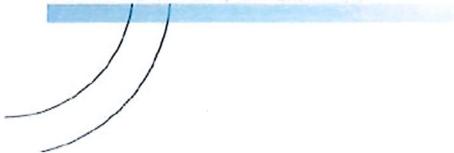


Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LE THÉÂTRE A BASCULE POUR
LE SPECTACLE MODULUS**

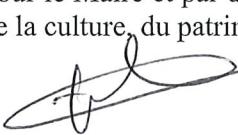
Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de coproductions avec le Théâtre à Bascule domicilié 7-9 rue de la Madeleine 61340 PREAUX EN PERCHE pour une coproduction sur le spectacle « Modulus » pour un montant de 5.000 €

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation,  **le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation**



Julien TIMON